

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

### VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	9
Votants	29

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Philippe BABY

#### Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Paola CORREIA a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIPE, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Philippe BABY

Secrétaire de séance : Catherine REYT

## DELIBERATION N° DEL 2023 002

# OBJET: ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF À PARAY-VIEILLE-POSTE

Madame Virginie PAPIN-FILIPE, Maire-Adjointe en charge de la Démocratie participative, expose,

Par délibération n° DEL 2021 020 en date du 21 juin 2021, l'Assemblée a approuvé la mise en place du Budget participatif et son règlement.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID: 091-219104791-20230213-DEL\_2023\_002-DE

Afin de simplifier le cadre de ce dispositif et permettre à tous les Paraysiens de proposer un projet, il convient de modifier le règlement tel que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Virginie PAPIN-FILIPE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L1112-15 et suivants,

VU la Loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République et des lois organiques y afférentes,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Décret n° 2005-1551 du 06 décembre 2005 relatif à la consultation des électeurs et pris pour l'application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n° DEL\_2021\_020 en date du 21 juin 2021 relative à la mise en place de la Démocratie participative à Paray-Vieille-Poste,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 07 février 2023,

VU le projet de règlement du Budget Participatif de la Ville ci-annexé,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer une démocratie participative active avec les Paraysiens,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser le règlement du Budget participatif suite à la première édition du dispositif,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation du règlement du Budget participatif de la Ville.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, Pour extrait conforme,